



Commissaire Sportif

Sommaire

Objectifs.....	3
L'environnement des compétitions de Chanbara:.....	4
Le Shiaïjo.....	4
Les armes.....	5
La tenue des combattants.....	5
Comportement :.....	6
Les commissaires sportifs.....	6
La tenue.....	6
Le rôle.....	6

Objectifs

Les objectifs de ce document destiné au corps arbitral et plus particulièrement aux commissaires sportifs est de présenter l'environnement d'une compétition de Chanbara et le rôle des commissaires sportifs pendant et à l'issue des combats

La gestion du corps arbitral (arbitres et commissaires sportifs) lors des manifestations nationales est du ressort du responsable de l'arbitrage, désigné par la Commission Nationale pour la durée de la manifestation, qui convoque et reçoit le corps arbitral en fonction des nécessités émises par la commission d'organisation.

Il procède à la répartition des arbitres et commissaires sportifs sur les Shiaïjo, veille au respect de l'application des différents règlements et est garant de l'équité du jugement arbitral.

Il émet un rapport de présence à la commission d'organisation ainsi qu'à la commission d'arbitrage, et émet un rapport technique auprès de la CNA concernant les difficultés rencontrées au cours de la manifestation.

Il fait force de proposition afin de trouver les moyens d'y remédier.

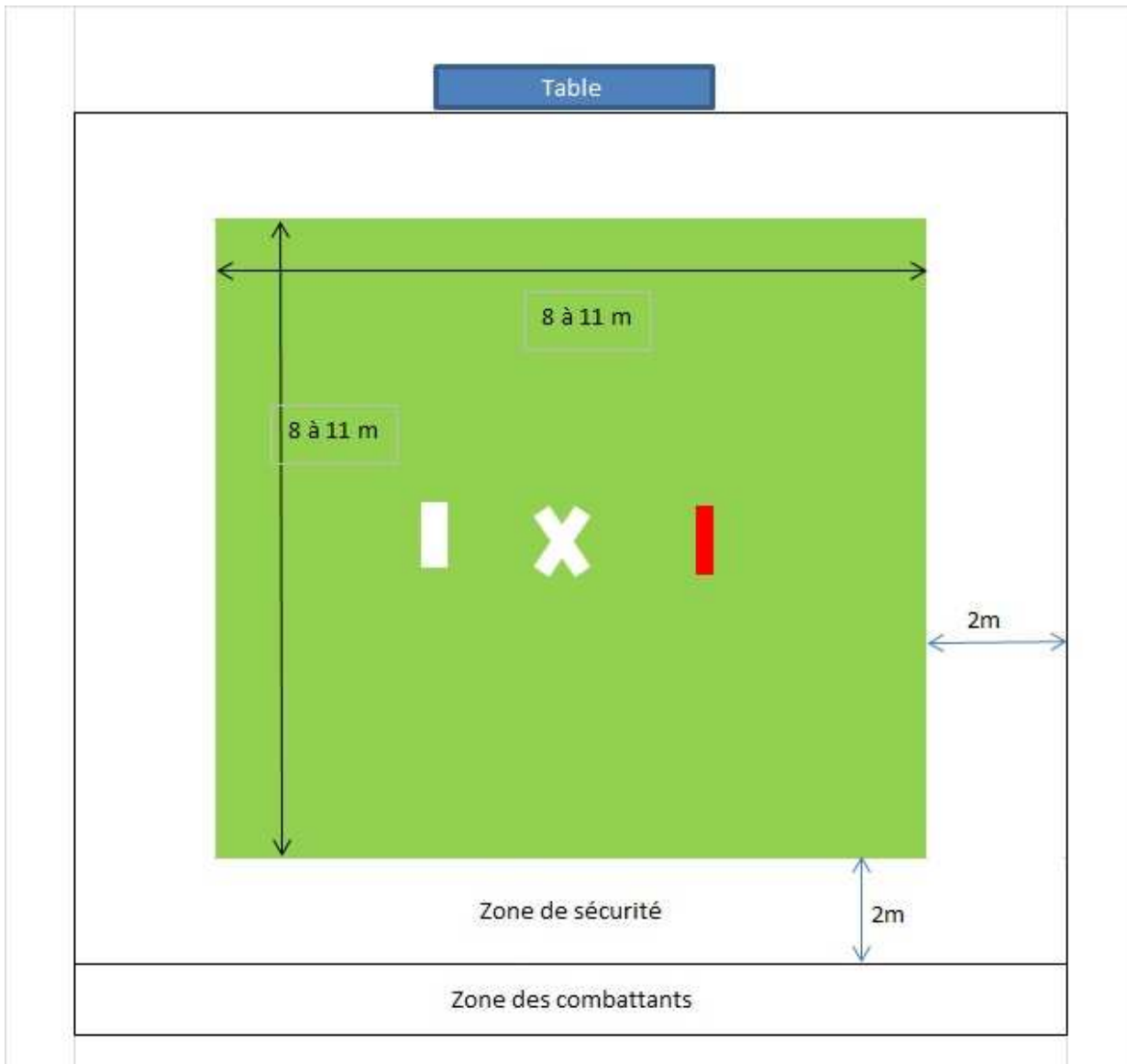
Règlement validé le/...../2017 par :

- Céline LESCUYER
-

L'environnement des compétitions de Chanbara:

Le Shiaïjo

Le Shiaïjo doit si possible être pourvu d'un plancher et répondre aux normes suivantes :



- Le Shiaïjo doit être carré, avec des côtés de 8 à 11 mètres, bordures comprises.
- Une croix tracée avec du scotch blanc (30 à 40 cm) indique le centre, et deux marques de départ sont faites de part et d'autre du centre, à équidistance (1m40), marquées par du scotch blanc et rouge (50cm).
- Le Shiaïjo doit être propre et ne comporter aucune aspérité susceptible de blesser les combattants. Une vérification devra être faite avant chaque compétition par le corps arbitral.

Les armes

Les armes utilisées lors de la compétition (Kodachi, Choken, Yari, Tate) doivent être toutes de la même facture et homologuées par la Commission Nationale, soit rigides, soit gonflables. Elles ne doivent pas avoir été modifiées, doivent avoir été vérifiées avant les combats, et respecter les normes ci-dessous. Par souci d'équité, les deux combattants devront avoir le même type d'arme, rigide ou gonflable.

Les responsables de clubs (pour les enfants) et les combattants sont responsables des armes utilisées. Les arbitres et commissaires sportifs peuvent vérifier l'état des armes et refuser l'utilisation d'une arme jugée défectueuse.

Kodachi : longueur maximum = 60 centimètres, poids maximum = 185 grammes

- Longueur lame : > 45 centimètres
- Longueur Tsuka : > 15 centimètres
- Diamètre lame : 45 à 50 millimètres
- Diamètre Tsuka : 20 à 30 millimètres
- Pression : Une arme gonflable ne doit pas plier quand on la prend par le bout de la « lame ».

Choken : longueur maximum = 100 centimètres, poids maximum = 320 grammes

- Longueur lame : > 70 centimètres
- Longueur Tsuka : > 30 centimètres
- Diamètre lame : 45 à 50 millimètres
- Diamètre Tsuka : 20 à 30 millimètres
- Pression : Une arme gonflable ne doit pas plier quand on la prend par le bout de la « lame ».

Yari : longueur maximum = 190 centimètres, poids maximum = 610 grammes

- Longueur lame : > 45 centimètres
- Longueur Manche : > 145 centimètres
- Diamètre lame : 50 millimètres
- Diamètre manche : 30 millimètres
- Pression : Une arme gonflable ne doit pas plier quand on la prend par le bout de la « lame ».

Tate : Longueur maximum = 43 centimètres

Largeur Maximum = 22 centimètres en haut et 15 centimètres en bas

Épaisseur : de 7 à 12 centimètres

La tenue des combattants

- Un Kimono blanc de Sport Chanbara (sans manche) avec tee-shirt à manches longues et de couleur unie (définie par chaque Club).
- La couleur du tee-shirt doit être la même pour tous les combattants d'un même Club.
- Le port d'un Kimono de type KARATE-GI, JUDO-GI blanc est interdit.
- La ceinture portée doit représenter le grade détenu en Sport Chanbara et non celui d'un autre Art Martial (le code couleur des ceintures FFJDA doit être respecté).
- Les pieds sont nus, sauf protection justifiée médicalement et autorisation des arbitres.
- Une paire de gants sans armature rigide.
- Seules les armes homologuées (voir ci-dessus) pourront être utilisées au cours de la compétition.
- Seuls les casques homologués pourront être utilisés au cours de la compétition.

Comportement :

- Les spectateurs doivent rester dans les gradins et ne pas encombrer les shiaiïjo.
- Les encouragements doivent se limiter aux applaudissements.
- Une tenue, une attitude et un langage corrects sont de rigueur.
- Seul le coach ou le responsable du club est autorisé à accéder autour des shiaiïjo.

Les commissaires sportifs

La tenue

Les commissaires sportifs doivent porter un pantalon sombre et le polo rouge fourni par le CNK DR.

Le rôle

Les commissaires Sportifs sont garants du bon déroulement de la compétition.

Le Responsable du Shiaïjo doit s'assurer de disposer du matériel suivant :

- Un exemplaire du règlement de la compétition.
- Trois jeux de drapeaux rouges et blancs pour les arbitres.
- Un drapeau jaune.
- Des rubans rouges et blancs pour les combattants.
- Un chronomètre manuel.
- Des stylos.
- Si la compétition est informatisée, un PC, une Souris et un écran.

Sur chaque Shiaïjo, il doit y avoir trois ou quatre commissaires sportifs :

- Un responsable du chronométrage, qui déclenche et arrête le chronomètre (que ce soit en informatique ou en chronomètre manuel) selon les ordres de l'arbitre central, et lève le drapeau jaune pendant les Yame afin de signaler à l'arbitre central qu'il a bien arrêté le chronomètre. Si la compétition est informatisée et qu'une panne survient, le Responsable du Chronométrage continue avec le chronomètre manuel. Il est en charge de lever le drapeau jaune pour signaler aux arbitres qu'il est prêt.
- Un responsable de l'enregistrement des résultats, qui note sur le tableau ou la feuille de poule les résultats des combats. Si la compétition est informatisée, le Responsable du chronométrage transmet les résultats à la table centrale, mais cela ne dispense pas le responsable de l'enregistrement des résultats de tenir à jour le tableau ou la feuille de poule.
- Une ou deux personnes qui gèrent les combattants, dont le rôle est de s'assurer que les combattants sont prêts avec le bon ruban au moment où ils doivent combattre, et de récupérer les rubans à la fin de chaque combat.

En cas de litige, le Responsable du Shiaïjo se réfère au règlement de la compétition et, si besoin, doit solliciter le Responsable de la compétition.

Notes :

Commissaire sportif

Le Code Moral



L'amitié

« C'est le plus pur des sentiments humains »



Le courage

« C'est faire ce qui est juste »



La sincérité

« C'est s'exprimer sans déguiser sa pensée »



L'honneur

« C'est être fidèle à la parole donnée »



La modestie

« C'est parler de soi-même sans orgueil »



Le respect

« Sans respect aucune confiance ne peut naître »



Le contrôle de soi

« C'est savoir se taire lorsque monte la colère »



La politesse

« C'est le respect d'autrui »